REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

30 mars 2018

Présents: Carole FAYOLLE - Jean-Guy GENESTE - Christian MOREAU - Jean-Louis MERCIER - Fabrice POTHIER -

Franck BERCHEM - Roberte NEBOUT - Stéphanie BOUTROUX - Odile VILLENEUVE (9 membres

présents)

Excusés: Franck ROYER pouvoir à Carole FAYOLLE

Véronique TRIBOULET pouvoir à Stéphanie BOUTROUX

Secrétaire de séance : Stéphanie BOUTROUX

La séance débute à 20h30.

1) Approbation du compte-rendu du 2 mars

Pas de question – pas de remarques

pour: 11 contre: 0 abstention: 0

Au vote, délibération prise à l'unanimité des membres (11).

2) Budget Commune 2018: Affectation du résultat

a) Affectation du résultat : 107 795.82 €

107 000.00 € en investissement 795.82 € en fonctionnement

pour: 11 contre: 0 abstention: 0

Au vote, délibération prise à l'unanimité des membres (11).

b) Budget Commune 2018: Taux des 3 taxes

Taux 2018 basé sur ceux de 2017

- Taxe habitation: 12.86 €

Taxe foncière non bâti : 36.87 €
Taxe foncière bâti : 15.12 €

Pas d'augmentation des 3 taxes.

En maintenant ces taux, on a un produit de 231 767 € (base retenue pour 2018 provisoirement à celle de 2017)

pour: 11 contre: 0 abstention: 0

Au vote, délibération prise à l'unanimité des membres présents (11).

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal – 30 mars 2018

c) Budget primitif 2018

Lecture et explication du budget.

Compte 65548 cela correspond principalement aux travaux SDE 03

- ⇒ 5 lanternes (installation sur la route de Noailly) 2 561 €
- ⇒ 15 foyers (Route de Saint Félix, Village Perron, Route de Première, ...) 4 285 €
- ⇒ Enfouissement du réseau avenue de la Gare (93 000 €) + changement des candélabres (81 069 €) (programme sur 15 ans soit par an 7 031 € + 6 129 €)

Sur 1 candélabre sur 2, il y aura des prises pour les décorations de Noël.

Ces travaux seront payés sur 15 ans.

Monsieur POTHIER signale que cela devrait nous coûter 10% de plus.

Madame Le Maire lui répond que ne connaissant pas les finances municipales à l'avenir, elle préfère sur une (+) longue durée.

pour: 11 contre: 0 abstention: 0

Au vote, délibération prise à l'unanimité des membres présents (11).

- 3) Budget lotissement : Affectation du résultat
- a) Résultat 2017 : 20 601,58 €

Reporté en excédent de fonctionnement ligne 002

pour: 11 contre: 0 abstention: 0

Au vote, délibération prise à l'unanimité des membres présents (11).

b) Budget primitif 2018:

Lecture et présentations des comptes.

Reste uniquement 2 terrains dont 1 vendu. Prix de revient du terrain 19.62 € ht le m². Pas d'autres opérations les travaux étaient tous réalisées et payées.

pour : 11

abstention: 0

contre:0

Au vote, délibération prise à l'unanimité des membres présents (11).

4) Paiement des enfants hors commune

Saint Gérand le Puy demande 280 € / enfant Lapalisse demande 700 € / enfant

Madame Le Maire a fait un calcul

42 463 € / 105 = 404 €

Dépenses scolaires / nombres = coût d'un enfant
hors cantine, garderie d'élèves pour la commune

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal – 30 mars 2018

Le conseil décide que ce n'est pas opportun, à ce jour, de fixer un tarif pour les communes Hors Vichy Communauté, car nous refusons les enfants des communes extérieurs (effectifs complets).

pour: 0 contre: 11 abstention: 0

Au vote, délibération refusée à **l'unanimité des membres présents (11**).

5) Mise en place de 2 bornes (accès internet gratuit en WIFI)

La mise ne place de 2 bornes n'est pas viable vu le débit en WIFI Public sur la commune.

pour: 0 contre: 11 abstention: 0

Au vote, délibération refusée à l'unanimité des membres présents (11).

6) Répartition de l'encaissement des concessions CCAS

La répartition de l'encaissement des concessions du cimetière sera de : 2/3 pour le commune 1/3 pour le CCAS

pour: 11 contre: 0 abstention: 0

Au vote, délibération prise à l'unanimité des membres (11).

7) Encaissement des chèques

Un chèque de 4 650 € en remboursement des indemnités journalières de Madame PARIS Françoise Le conseil autorise l'encaissement de ce chèque.

Le conseil vote une délibération pour autoriser Madame Le Maire à procéder à l'encaissement des chèques sur le budget communal.

pour: 11 contre: 0 abstention: 0

Au vote, délibération prise à **l'unanimité des membres (11**).

8) <u>CCID</u>

Le conseil délibère sur le fait que la délibération du 26 Janvier 2018 est nulle et non avenue

Monsieur MAROLLES en tant qu'habitant de notre commune reste membre du CCID.

pour: 11 contre: 0 abstentions: 0

Au vote, délibération prise à l'unanimité des membres (11).

Questions diverses:

- Au sujet des travaux au niveau du local Indépendante Boule, Monsieur POTHIER souhaite s'il y aura une convention entre le foot et celle-ci ?
 - Madame Le Maire lui répond que ce local sera utilisé à 80% pour l'Indépendante Boule. Avant, il n'y en avait pas.
 - Il est précisé que ce local est municipal donc peut-être utiliser par les associations magnétoises du Stade Municipal sans qu'il y ait de convention (à charge de les entretenir par les utilisateurs).
- Au sujet du tableau numérique pour la classe de CM1-CM2, ce sera de la location sur 3 ans avec renouvellement + dépannage matériel sur cette durée.

Fin des débats : 23h25